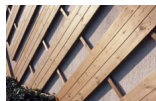


Autoroutes du Sud de la France vient d'être récompensé d'un Décibel d'or dans la Catégorie Ville ou transport pour la résorption des « points noirs bruit » sur l'autoroute A7 et l'élaboration d'un concept général de murs antibruit avec adaptation site par site.



Autoroutes du Sud de la France vient d'être récompensé d'un Décibel d'or dans la Catégorie Ville ou transport pour la résorption des « points noirs bruit » sur l'autoroute A7 et l'élaboration d'un concept général de murs antibruit avec adaptation site par site.

Pour réduire les nuisances sonores dues à l'autoroute A7, entre Lyon et Montélimar, Autoroutes du Sud de la France (ASF) a fait preuve d'une démarche novatrice consistant à ne pas considérer l'écran acoustique sous sa seule dimension technique, mais à l'appréhender comme partie intégrante du paysage. Un architecte, Yves Douillet, et un paysagiste, Patrice Pierron, se sont donc attachés à fondre la protection acoustique dans le paysage, en interaction avec la végétation, l'horizon, la topographie, les couleurs... A noter que ces protections acoustiques ont été pensées « recto/verso », c'est-à-dire comme une séquence paysagère dynamique pour un automobiliste, et comme une séquence paysagère statique pour les riverains.

Le choix d'ASF a porté sur un principe constructif simple : constitués d'une âme en béton rectangulaire et reposant sur une structure métallique classique, les écrans sont habillés de panneaux de bois, posés en diagonale. Si l'écran doit être absorbant, une isolation appropriée est insérée entre l'écran et le parement bois.

Une deuxième étape a consisté à décliner ce concept général en fonction des particularités paysagères de chaque site. Ainsi, la couleur de l'écran varie en fonction du paysage et un habillage en bois est disposé sur la totalité de l'écran si les zones sont habitées ou longées d'une voie de desserte ou d'un espace piétonnier. Ce concept a été appliqué sur un linéaire de 180 mètres au péage de Roussillon (Isère) et de 700 mètres à Bourg-les-Valence (Drôme). Un linéaire supplémentaire de 5 000 mètres sera traité à l'identique sur l'A7.

Cette démarche de résorption des « points noirs bruit » entamée depuis 1998 par ASF répond parfaitement au plan national d'action contre le bruit présenté par le gouvernement le 6 octobre dernier. Sur le réseau ancien d'ASF, 1040 points noirs ont été recensés ; leur résorption consiste à renforcer l'isolation de façade et, dans les zones urbanisées, à construire un linéaire de 13 000 m d'écrans acoustiques. L'ensemble du programme représente un investissement total de 23 millions d'euros. Aujourd'hui 40 % des « points noirs » ont déjà été traités, le reste le

sera d'ici 2006.

Source : www.asf.fr